CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

Description de tâches

TITRE DU POSTE: Orthophoniste

SERVICE: Enfance en difficulté

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT / SUPÉRIEURE IMMÉDIATE:

Chef des services en enfance en difficulté

CLASSIFICATION DU POSTE:

- Membre de la FEESO

SOMMAIRE DU POSTE:

L'orthophoniste, membre d'une équipe multidisciplinaire, dépiste, évalue et traite les élèves d'âge scolaire ayant des troubles de langage. Il ou elle assure la sensibilisation de personnel scolaire en matière de communication et collabore étroitement avec l'équipe-école et les agences de services communautaires.

FONCTIONS

Sous la direction du chef des services en enfance en difficulté les fonctions principales sont les suivantes:

Les tâches cliniques:

- prévention des troubles de la parole et du langage;
- dépistage et évaluation des élèves;
- interventions directes et/ou indirectes auprès des élèves identifiés;
- consultations auprès du personnel scolaire;
- formation du personnel scolaire et des parents en matière de difficultés reliées à la communication;
- liaison et collaboration avec les agences communautaires;
- collaboration avec divers professionnels de la santé.
- supervision clinique d'aides-orthophonistes selon les lignes directrices de l'OAOO (Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario)
- formation clinique d'aides-orthophonistes au besoin

Les tâches administratives:

- rédaction de rapports cliniques destinés aux parents et au personnel scolaire;
- élaboration de programmes de rééducation;
- perfectionnement professionnel continu.

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

- membre détenteur d'une maîtrise en orthophonie
- appartenance à un ordre professionnel reconnu
- maîtrise du français oral et écrit
- posséder un véhicule de travail et détenir un permis de conduite valide
- connaissance et application de logiciels spécialisés selon le secteur affecté;
- avoir de l'entregent;
- faire preuve de tact, de diplomatie et de discernement;
- savoir travailler en équipe;
- savoir faire preuve de discrétion.